



LA CHARTE DE LECTURE PUBLIQUE AGGLOMÉRATION BÉZIERS-MÉDITERRANÉE

« La médiathèque n'est plus le monument du savoir mais le savoir en mouvement. Elle devient inéluctablement un lieu de passage, d'emprunt, de découverte et doit en même temps offrir cette part d'inattendu que comporte tout texte ou tout récit. Elle doit incorporer deux temporalités, une lente et une rapide... [...] La médiathèque du futur sera celle qui offrira une gamme étendue de tous les plaisirs du texte et préservera, à côté de la modernité des approches des nouveaux médias, des espaces anachroniques de silence et de simple lecture ».

« Bibliothèque hybrides », Xavier Fabre et Vincent Speller, Enssib, 2012

LA CHARTE

DE LECTURE PUBLIQUE

AGGLOMÉRATION BÉZIERS-MÉDITERRANÉE

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	3
1- Le contexte.....	4
2- Enjeux et vocations de la Lecture Publique.....	5
2.1- Regard panoramique sur le monde.....	5
2.2- Projecteur sur notre territoire.....	5
2.3- Les vocations des médiathèques.....	6
3- Le projet de Lecture Publique sur le territoire de l'Agglomération Béziers-Méditerranée.....	7
3.1- Les bases.....	7
3.2- Les axes.....	8
4- La mise en œuvre avec le service commun.....	8
5- Perspectives.....	9
6- Annexes.....	10
6.1- Annexe 1. Un service commun et une harmonisation de procédures « métier ».....	10
6.2 - Annexe 2. Le vade-mecum du bibliothécaire.....	11
6.3 - Annexe 3. Méthodologie rédactionnelle.....	11
7- Ressources et références bibliographiques.....	12

Préambule

Engagés dans la volonté de construire avec les acteurs de la Lecture Publique du territoire, la communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée et les élus des communes qui la constituent fixent à travers cette charte les orientations de la Lecture Publique.

La charte détermine les objectifs et les conditions d'harmonisation du fonctionnement des médiathèques. Elle décrit les moyens visant à développer les services rendus aux publics, elle renforce le rôle des bibliothèques tout en établissant un mode de gouvernance partagée et fédératrice. Elle en définit les orientations en terme d'accessibilité à la lecture et de circulation des savoirs afin que les habitants puissent s'engager dans une démarche de progrès et d'enrichissement personnel qui participe et contribue à l'épanouissement de tous.

Cette charte permet d'affirmer la place de la Lecture Publique et le rôle essentiel qu'elle joue dans le développement local de l'accès à la culture et aux loisirs, à la formation et à l'information tout en favorisant le lien social et le vivre-ensemble. Elle fait ainsi écho aux axes de projet de territoire et à ceux du projet d'équipement de la médiathèque d'Agglomération¹.

Il s'agit de fonder une identité commune avec les intelligences et les volontés unies et dans la conscience d'agir ensemble, avec la mise en place de pratiques et d'outils professionnels partagés. Grâce à cette cohérence nouvelle en terme de structuration et d'organisation, l'utilisateur bénéficie à la fois d'une simplification d'accès aux ressources et d'une proximité plus grande pour une meilleure équité territoriale.

¹ Il faut se référer ici aux axes du projet de territoire adopté le 21/05/2015 par le conseil communautaire et aux axes du projet d'équipement de la médiathèque d'Agglomération. 1/les axes du projet de territoire « 1- améliorer le cadre de vie / 2- assurer le développement solidaire du territoire pour le bien-être des habitants / 3- créer les conditions d'un développement et des retombées économiques, moteurs de croissance et accélérateurs d'emploi ». 2/les axes du projet d'équipement « 1- développer l'accès à la culture et aux loisirs/ 2- assurer l'accès à l'information et à la formation/ 3- favoriser le lien social et le vivre ensemble/ 4- mettre en place une organisation évolutive ».

1- Le contexte

Installée dans un bâtiment lumineux et spacieux depuis septembre 2008, la médiathèque d'Agglomération André Malraux est le premier des grands projets d'équipement de la collectivité. Véritable lieu de vie dans le paysage culturel du territoire, elle participe à l'identité de l'Agglomération.

En 2002, la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée a déclaré d'intérêt communautaire la construction d'une médiathèque intercommunale et la bibliothèque municipale de Béziers² a été transférée à la collectivité le 1^{er} janvier 2004. En 2015, dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération s'est donnée pour mission de développer la Lecture Publique. Elle a ainsi pu accompagner la création de nouvelles constructions comme les médiathèques d'Alignan-du-vent, de Sauvian et de Coulobres.

Dix médiathèques municipales sont implantées aujourd'hui sur le territoire. Au nord et proches de Béziers, les médiathèques Albertine Sarrazin à Lignan-sur-Orb et Raymond Faro à Boujan-sur-Libron. Dans les communes entourées de vignes, les médiathèques Max Segonne à Alignan-du-vent, André Malraux à Montblanc et les médiathèques de Servian, Valros et Coulobres. Vers les plages au sud, les médiathèques Simone Veil à Sauvian, Jean Laurès à Villeneuve-les-Béziers et Samuel Beckett à Sérignan. Toutes sont situées en cœur de ville et proposent un équipement récent ; elles offrent des accès à Internet et sont dotées de différents espaces : adultes, jeunesse, arts et musique, ludothèque. Elles proposent régulièrement des animations, ateliers, conférences, expositions, projections.

L'accès gratuit à la médiathèque d'Agglomération André Malraux pour les moins de 25 ans et les habitants de l'Agglomération a été décidé en 2016³ par décision du Conseil Communautaire. Les résidents hors-agglomération de plus de 25 ans doivent s'acquitter d'un droit d'inscription annuel de 20€.

Depuis 2006, la médiathèque d'Agglomération a apporté peu à peu son soutien logistique en proposant aux médiathèques son logiciel commun, système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). La volonté de « relier » les médiathèques du territoire a fait l'objet d'une étude réalisée en 2017. En janvier 2019, elles sont entrées par convention dans le service commun de lecture publique⁴. La médiathèque d'Agglomération gère aujourd'hui les catalogues et le fichier des usagers de l'ensemble des médiathèques grâce à ce logiciel commun. Depuis le mois d'avril, les usagers ont un accès facilité aux ressources avec la « carte unique », simplifiant les démarches et offrant une meilleure lisibilité de la Lecture Publique sur le territoire. Ils peuvent ainsi emprunter des documents dans toutes les médiathèques et accéder à des milliers de ressources numériques en ligne sur le portail des « Médiathèques de l'Agglo » grâce à leur accès personnel.

En 2007, 5037 personnes étaient inscrites à la bibliothèque municipale Béziers-Méditerranée et l'on comptabilisait 169 227 prêts / an (tous supports confondus). Sur l'ensemble des médiathèques de l'Agglomération, on dénombre à ce jour près de 27 255 inscrits actifs et 699 892 prêts par an.

2 La bibliothèque municipale de Béziers déclarée d'intérêt communautaire par décision du Conseil communautaire du 3/11/2003.

3 Accès gratuit et tarification par décision du Conseil communautaire du 14/04/2016 délibération n°2016-60

4 Création du service commun par décision du Conseil communautaire du 13/12/2018 délibération n°290

2- Enjeux et vocations de la Lecture Publique

La France reste l'un des pays du monde où la littérature est la plus valorisée, où la culture occupe une place importante⁵ tant en terme de transmission du patrimoine que comme moteur d'innovation. De ce fait, le développement de la Lecture Publique est un véritable enjeu sur notre territoire.

2.1- Regard panoramique sur le monde

En quelques décennies, les usages socio-culturels ont évolué rapidement. Le numérique a révolutionné les différentes pratiques. Il est devenu essentiel aujourd'hui de savoir utiliser un ordinateur et Internet. Les approches culturelles se sont démocratisées, avec notamment le développement des pratiques artistiques amateurs, l'accès facilité à l'écoute musicale, le visionnage cinématographique et la lecture sur écran. Pourtant, si les ouvrages numériques connaissent une augmentation de leur consultation (notamment pour les 15-24 ans) et que l'on a constaté une baisse de la lecture d'imprimés et des CD et DVD ces vingt dernières années, le support papier reste le format privilégié des Français. En 2019, 88% des Français se déclarent lecteurs, soit une hausse de 4 points par rapport à 2017⁶. Force est de constater que les différents supports se complètent en se renvoyant l'un à l'autre, enrichissant ainsi les pratiques de lecture. Cette accessibilité socio-culturelle a favorisé de nouveaux comportements comme l'économie solidaire, mettant en œuvre des pratiques de développement durable, la fréquentation des tiers-lieux, publics ou privés. Dans ce monde en mutation, il est devenu essentiel d'être informé et formé. Les pratiques pédagogiques prennent désormais en compte une autonomisation des apprenants, notamment grâce aux supports numériques. Une ligne de rupture symbolique, la « fracture numérique », trace virtuellement un clivage entre les individus et les groupes sociaux, excluant ceux qui ne peuvent pas être intégrés dans « la société de l'information ».

La mondialisation amène une sorte de « familiarisation interculturelle », une uniformisation et une massification des besoins et des usages en même temps qu'une accélération et du « tout accessible partout tout le temps ». Parallèlement, la limitation des ressources engendre une politique d'austérité, due à une réduction des transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales, ainsi qu'une préoccupation pour le développement durable. Il convient d'optimiser les ressources, de travailler en réseau, de raisonner en termes de complémentarité plutôt que de superposition, de mutualiser les moyens et les compétences pour réaliser des économies d'échelle.

La démographie évolue dans notre pays, avec notamment un vieillissement de la population : en 2040, 50% de la population européenne aura plus de 60 ans. Il s'agit de raisonner davantage « intergénérationnel » et d'organiser le partage des savoirs. Les territoires ne sont pas identiques : un fossé sépare les métropoles et les villes « centre » des zones rurales. Leurs objectifs de développement local et culturel ou de renforcement du lien social se complètent pour rester accessibles, attractifs et dynamiques. L'un ou l'autre de ces objectifs met en lumière pour les médiathèques la nécessité de penser « proximité »⁷.

2.2- Projecteur sur notre territoire

Au cœur de la Région Occitanie, au sud-ouest de l'Hérault, la communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée bénéficie d'une situation privilégiée. Elle compte 17 communes et 123 613 habitants. Elle représente 11% de la population de l'Hérault soit 2,1% de la Région Occitanie.

⁵ cf dossier de la Revue LIRE mars 2019

⁶ Cf le rapport bisannuel du CNL (centre national du livre) « Les Français et la lecture » 2019 : le nombre de lecteurs en hausse.

⁷ « Enjeux sociaux et territoriaux du XXI ème siècle », Etude de Françoise Hecquard

Dotée d'un cadre de vie agréable, l'Insee prévoit une augmentation continue du nombre d'habitants jusqu'en 2030. La population compte 15 % de cadres et de professions intermédiaires, 5 % de chefs d'entreprises, artisans, commerçants et agriculteurs, 27 % d'employés et d'ouvriers, un tiers de retraités et quasiment 20 % de personnes sans activité professionnelle.

Dans le projet de territoire, les élus communautaires ont identifié 3 axes : le bien-vivre, le développement solidaire et le développement économique. Ils ont souhaité afficher le bien être des habitants comme finalité de l'action publique : l'accès à la culture participe largement à l'inclusion sociale, au bien-être et à l'épanouissement des citoyens. Parallèlement, l'étude de la Lecture Publique de 2017 a mis en exergue que, dans la plupart des communes, la médiathèque est plébiscitée : elle est le premier, voire le seul lieu culturel public.

Différents publics fréquentent les médiathèques. Les usagers les plus fidèles sont les seniors, très présents sur notre territoire et les enfants accompagnés des parents ou des enseignants. Les « habitués », d'âge et de milieu social variés, participent aux conférences, animations ou formations proposées. Un public « non connecté » souhaite accéder à Internet ou imprimer des documents sur place. Les actifs viennent dans des créneaux horaires plus spécifiques, plutôt en soirée et en week-ends. Les adolescents sont nombreux à la médiathèque André Malraux à Béziers. Ils sont à contrario peu présents dans les médiathèques des communes. Reste enfin le public potentiel, celui qui n'a pas le temps, qui ne connaît pas encore le lieu ou n'ose pas rentrer. Ce dernier reste à séduire.

Tous ces enjeux d'accès aux savoirs, de cohésion sociale et de développement, doivent s'articuler dans notre démarche de Lecture Publique. Sachant qu'il est nécessaire aujourd'hui de travailler en complémentarité en intégrant les impératifs écologiques⁸, il s'agira de prendre soin de l'ancien tout en innovant, en associant toutes les formes de lecture aux nouvelles pratiques et aux nouveaux supports, une forme de défi de lenteur au cœur de l'accélération des savoirs.

2.3- Les vocations des médiathèques

En conclusion, une médiathèque a vocation en priorité à :

- Être accessible par tous : lieu de proximité et de mixité sociale
- Organiser et proposer l'accès à tous les types de ressources au moyen des diverses technologies de l'information et de la communication : médiathèque hybride
- Devenir un « troisième lieu »
- Développer de nouveaux publics
- Entretenir l'attractivité
- Offrir un accueil bienveillant et de qualité
- Mettre à disposition l'accès à Internet et aux ressources numériques
- Orienter l'utilisateur dans ses recherches de façon « experte »
- Travailler en réseau, optimiser les ressources, harmoniser les procédures
- Valoriser le patrimoine et les collections avec des actions de médiation culturelle
- Tendre vers l'innovation
- Mailler le territoire en développant des partenariats
- Proposer l'accès à la formation et à l'auto-formation

⁸ La communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée s'engage pour le développement durable et agit au quotidien pour préserver l'environnement. Elle s'est notamment récemment dotée d'un réseau de 33 nouveaux bus « beeMob » qui roulent au bioGNV (gaz naturel pour véhicules).

3- Le projet de Lecture Publique sur le territoire de l'Agglomération Béziers-Méditerranée

La politique de Lecture Publique de la communauté d'Agglomération est une stratégie d'accès à la connaissance et à l'offre de ressources documentaires.

3.1- Les bases

Outre le contexte et les enjeux, la réflexion collective prend racine sur les textes de référence de la Lecture Publique faisant consensus nationalement et internationalement, tout particulièrement le Manifeste Unesco pour la bibliothèque publique (1994) :

[...]« La liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales, que seule l'existence de citoyens bien informés, capables d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société, permet de concrétiser.»

[...] « La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte. Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. [...] Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle.

[...] Il faut tenir compte des missions-clés de la bibliothèque publique relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, qui sont les suivantes : créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge, soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux, fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative, stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes, développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques, assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle, développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle, soutenir la tradition orale, assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales, fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats, faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique, soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Le Manifeste de l'ABF « la bibliothèque est une affaire publique » de l'ABF (2012) :

[...]« A quoi servent les bibliothèques ? Les bibliothèques sont partout [...] Les bibliothèques participent à la révolution numérique [...], contribuent à l'égalité d'accès à la culture, à l'information, aux loisirs [...], participent au développement de la création, de la recherche et de l'innovation [...] contribuent au développement de la lecture et à la formation tout au long de la vie [...], promeuvent, recommandent, proposent des clés de compréhension. [...], contribuent à la préservation du patrimoine intellectuel et culturel [...], sont des lieux d'expression et de débat. [...].

Plus récemment, la charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques, « Bib'lib- bibliothèque pour l'accès libre à l'information et aux savoir » de l'ABF (2015), souligne :

[...] le droit à un accompagnement attentif et compétent, respectueux des attentes des citoyens [...], le droit d'accéder à un internet public ouvert et fiable [...], le droit d'accéder, de réutiliser, de créer et de diffuser des communs du savoir [...], le droit d'accéder à des ressources, y compris numériques, respectant la diversité des usages et favorisant l'appropriation de l'information et du savoir.

Dans son rapport « Voyage au pays des bibliothèques » (2018), Erik Orsenna attire l'attention sur l'évolution du métier, les ressources numériques ainsi que sur le rôle du bibliothécaire :

« Le numérique s'impose de plus en plus dans nos bibliothèques et les professionnels sont très actifs pour anticiper les évolutions qui vont continuer de transformer les usages [...]. Le numérique fait évoluer les métiers car il fait évoluer les supports. [...]. Donc, si nous ne savons pas ce que nous trouverons dans nos bibliothèques en 2050, nous savons qu'elles seront là, toujours aussi nombreuses et fréquentées, même probablement plus, parce qu'elles sont des lieux de l'humain et que rien, jamais, aucun logiciel, aucun algorithme, ne remplacera l'humain. »

3.2- Les axes

Si les objectifs culturels d'accès à la connaissance et de transmission du savoir sont l'essence même de la fonction de la médiathèque, ils ne sont aujourd'hui pas les seuls. Les médiathèques, différentes de par leur situation géographique, leur histoire et leur spécificité, sont réunies dans une même démarche et dynamique. Elles possèdent un fort potentiel et leur diversité forme leur richesse pour répondre aux enjeux qui s'offrent à elles. En ce sens, leurs missions se déclinent en 3 axes ou orientations :

- L'accès à la connaissance et la transmission des savoirs : les médiathèques constituent des collections afin de mettre à disposition une offre documentaire sur des supports physiques et numériques, des outils, de la médiation, un accès à l'information, à la formation et à l'auto-formation. Elles transmettent de façon ludique un art de vivre : le goût de la lecture, l'esprit critique, le respect des valeurs humanistes, la curiosité, l'envie de jouer, l'intérêt pour la vie publique.
- Le lien social : les médiathèques sont des repères collectifs, des « troisième lieux », libres et gratuits, avec une égalité d'accès pour tous, symboles des liens sociaux entre les générations, des lieux de débats, d'échanges, de partage d'idées, favorisant la diversité culturelle.
- La médiation : les médiathèques proposent des actions de médiation, des actions culturelles de valorisation des collections, de la création littéraire et artistique, de l'innovation, des partenariats avec les acteurs locaux, contribuant ainsi, en tant que premier lieu culturel public, à la qualité de vie et au dynamisme du territoire, ainsi qu'à l'accompagnement à l'éducation et l'emploi.

4 - La mise en œuvre avec le service commun

Ce service public donne une image cohérente de la collectivité, répondant aux besoins d'économie de moyens, se définissant comme un interlocuteur privilégié en matière de culture et de lien social.

Depuis janvier 2019 les communes ont intégré le service commun de Lecture Publique. Par convention, elles mettent à disposition le personnel à temps partiel, à l'exception d'une qui a procédé au transfert de celui-ci. La gestion des médiathèques (du bâtiment, du personnel, des collections et des animations) reste la compétence des communes. Des réunions en comités techniques permettent des échanges fondateurs. Dans le cadre d'une harmonisation des procédures « métier », des formations et des rencontres sont proposées régulièrement. Ce fonctionnement permet aux agents de travailler dans un esprit de coopération et de mutualisation, de développer une culture commune dans une intelligence collective, de partager idées et retours d'expériences ainsi que différents outils, d'acquérir de nouvelles compétences grâce à des actions de formations en transversalité.

Un logiciel professionnel commun permet le partage des données des usagers et le catalogue des collections de l'ensemble des médiathèques. Une carte unique d'accès aux médiathèques, gratuite pour les moins de 25 ans et les habitants de l'Agglomération Béziers-Méditerranée, a pu être mise en place en avril 2019. Chaque jour de la semaine, l'utilisateur peut trouver une médiathèque ouverte

sur le territoire et rencontrer des bibliothécaires pour l'orienter dans ses recherches et l'informer. Cette carte donne également à l'utilisateur un accès personnel au portail numérique des médiathèques de l'Agglo (grâce à un code et un identifiant) et à ses fonctionnalités : gestion de ses emprunts (prolongation, réservation) mais aussi inscription et annulation à certains ateliers, animations et spectacles pour lesquels l'inscription est requise. Ce service permet également la consultation de ressources numériques : livre, film ou un documentaire, musique, kiosque presse, mais aussi différentes formations et cours.

Dans l'idée d'un maillage culturel du territoire, des actions de médiation sont déjà mises en place. Le service hors-les-murs de la médiathèque d'Agglomération sillonne le territoire pour apporter la lecture et tout particulièrement aux communes non dotées de médiathèque. En période estivale, une médiathèque éphémère s'installe à Valras avec « des livres à la plage », une autre à Servian avec « des livres et des jeux à la piscine ». Les médiathèques municipales et les communes participent à l'accueil et à la mise en œuvre d'actions culturelles fédératrices comme le festival « Grands Zyeux P'tites Zoreilles » pour la petite enfance, le festival « Mangamania » pour les adolescents/jeunes adultes et le festival « la quinzaine du jeu » pour les familles. Certaines médiathèques ont créé des actions reconnues sur le territoire, comme « lire oc' canal » à Villeneuve-les-Béziers en période estivale. Le festival de BD à Sérignan, auquel participe l'Agglomération aujourd'hui, est l'un des plus anciens festivals du département et de la région concernant la bande dessinée ; sa notoriété a largement dépassé les frontières du territoire.

Enfin, les médiathèques de l'Agglomération travaillent en coopération avec la médiathèque Départementale de l'Hérault, service de Lecture Publique du Conseil Départemental qui exerce sa compétence de prêt⁹ aux médiathèques. Elle propose des interventions artistiques sélectionnées et subventionnées dans le cadre de l'action culturelle, en parallèle des formations aux bibliothécaires (agents et bénévoles).

D'autres actions de médiation culturelles seront co-construites dans le cadre du service commun, en complémentarité des actions déjà en place.

5 - Perspectives

Le service commun est une étape intermédiaire, permettant la création de liens, de partage d'expériences et de compétences, l'harmonisation de procédures « métier » pour une culture commune. Il ouvre le chemin d'une mise en réseau des médiathèques. Cette mise en réseau permettrait de faire un pas de plus dans l'optimisation des ressources avec la mutualisation de moyens et la réalisation d'économies d'échelle ainsi que dans l'articulation des complémentarités. Les fruits en seraient tout d'abord une meilleure lisibilité d'actions sur le territoire en terme de Lecture Publique, une circulation des savoirs et des publics et, plus largement, des actions culturelles.

Cette réflexion d'un transfert de compétences et de personnel doit s'inscrire dans le temps, au regard de l'expérience du service commun et des évaluations régulières mises en place.

« Notre plus belle collection, ce sont nos usagers ».

Adage de la bibliothèque DOK de Delft,(Pays-Bas),
par Eppo Van Nispen, ex-directeur.

⁹ La compétence de prêt est une compétence obligatoire de la Médiathèque Départementale, inscrite à l'article L.320-2 du code du patrimoine.

6 – Annexes

6.1- Annexe 1. Un Service commun et une harmonisation de procédures « métier »

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération a procédé à la création du service commun par décision du Conseil communautaire du 13/12/2018 par délibération (n°290), cadrant son fonctionnement, l'ensemble de ses objectifs et de ses moyens d'action. Pour les usagers, les services au public se déclinent ainsi :

1. La carte unique de lecteur et les modalités d'inscription

L'accès aux ressources nécessite une inscription : gratuite pour les moins de 25 ans et les habitants de l'agglomération Béziers-Méditerranée. Les résidents hors-agglomération Béziers Méditerranée de plus de 25 ans doivent s'acquitter d'un droit d'inscription annuel (2). Le tarif est fixé par délibération du Conseil Communautaire et peut être révisé chaque année. Une fois inscrit, l'utilisateur a sa « carte unique » d'adhérent nominative. Des « modalités de fonctionnement »¹⁰ ont été délibérées par les Conseils Municipaux pour fixer les droits et devoirs des utilisateurs de la carte unique dans toutes les médiathèques, entrant en complémentarité des règlements intérieurs.

2. L'accueil des publics, lieux et horaires d'ouverture

L'accès aux médiathèques est libre et gratuit. Les jours et horaires d'ouverture s'étalent sur tous les jours de la semaine et l'utilisateur peut toujours trouver une médiathèque ouverte pour accéder à des ressources documentaires. Véritable troisième lieu, les bibliothécaires accueillent le public pour l'orienter dans ses recherches, le conseiller, l'informer.

3. La circulation des documents : les règles de prêt, les suggestions d'achat et les réservations

L'utilisateur peut emprunter jusqu'à 10 documents* dans chacune des médiathèques de l'Agglo (20 documents à Sérignan)¹¹. Les documents doivent être impérativement restitués dans la médiathèque d'origine (un service de circulation de documents n'est pas mis en place actuellement). La durée de prêt est limitée à 4 semaines, de date à date, avec possibilité de prolonger 4 semaines à compter du jour de l'opération de prolongation. Chaque abonné peut réserver un document et faire part de suggestions d'achats.

4. L'accès au catalogue et le portail Internet

La carte donne un accès personnel au portail numérique des médiathèques de l'Agglo (grâce à un code et un identifiant) et à ses fonctionnalités : gestion de ses emprunts (prolongation, réservation) mais aussi inscriptions et annulation à certains ateliers, animations et spectacles dont l'inscription est requise. Ce service permet également la consultation de ressources numériques : livre, film ou un documentaire, musique, kiosque presse mais aussi différentes formations et cours, etc.

5. Des actions culturelles

Parce que les bibliothécaires sont des « passeurs de culture » et dans l'idée d'un maillage territorial culturel et d'attraction constante des publics, des actions de médiation de la Lecture Publique et du patrimoine culturel et des actions de valorisation de la création littéraire¹² et artistique seront co-construites par les agents du service commun pour favoriser l'accès à la connaissance, l'émulation, le partage, l'innovation. Elles entrent en complémentarité des actions de médiations culturelles déjà en place depuis des années.

6. Des actions de partenariats

Afin de tisser des liens plus étroits avec les acteurs du territoire, tels que les associations, les établissements scolaires, les collectivités exerçant des activités liés à l'enfance, aux personnes âgées, des partenariats sont et continueront d'être développés. Leur accès sera facilité. Des actions pertinentes pourront être coordonnées.

¹⁰ Sources : document cadre « modalités de fonctionnement de la carte unique », délibéré début 2019

¹¹ Tous types de documents. A Alignan-du-vent, Coulobres(3), Montblanc, Sauvian, Villeneuve-les-Béziers : 2 DVD et 2 CD maximum.

¹² 53 % des Français ont déjà écrit ou déjà eu envie d'écrire un livre. Sources : Revue LIRE mars 2019

6.2 - Annexe 2. Le vade-mecum du bibliothécaire

Parce que les bibliothécaires savent que lire, c'est « l'accès de tous les accès », c'est se lire et lire le monde, ils se définissent comme un intermédiaire actif entre les usagers et les ressources.

 Un(e) bibliothécaire, c'est un médiateur :

- culturel, il donne accès à l'offre documentaire (du livre, de l'écrit, du son, de l'image et du numérique) et organise des actions culturelles (conférence, expositions, concerts, etc.) en lien avec les collections.
- du savoir, expert notamment en recherche documentaire : il s'agit de sélectionner, de savoir trouver aujourd'hui des ressources dans l'abondance d'informations (qualité, pertinence, neutralité)
- pédagogue, il propose des ateliers de formation et découverte
- social, facilitateur du « vivre-ensemble » dans ce troisième lieu¹³

 Un(e) bibliothécaire n'est pas :

- un(e) assistant(e) social (il est médiateur social, il guide et conseille mais ne se substitue pas ; il oriente si besoin vers les services sociaux compétents)
- un(e) informaticien(ne) (il organise des ateliers, de l'aide personnalisée mais ne répare pas les ordinateurs)
- un(e) assistant(e) maternel(le), un(e) « nounou » (une médiathèque n'est pas un centre de loisirs)
- animateur de MJC (les animations ont pour sens de mettre en valeur des collections)
- un(e) vigile, un psychologue comportemental
- un(e) professeur(e), un(e) éducateur (trice)
- un(e) expert(e), un « puits de science », un « héros » qui a réponse à tout. Il n'a pas écrit tous les ouvrages de la médiathèque et ne peut être garant de l'impact que peut avoir le contenu du document sur son utilisateur.
- un libraire (il n'a pas une « nouveauté » le lendemain de sa parution)
- un(e) régisseur (euse) (le bibliothécaire peut ne pas savoir faire fonctionner certains outils, ne pas savoir les réparer, etc.)

Conclusion = le bibliothécaire est une personne, un professionnel de l'information et de la mise à disposition des savoirs.

« La bibliothèque reste un service pour tous (...). Le bibliothécaire ne prend la place de personne, ni du père, ni du professeur, ni du patron. Pour le lecteur, il ne doit être qu'une présence, un regard, une oreille attentive. Il doit savoir lui dire sans dureté ni compassion qu'il ne fera pas la route à sa place. Au lecteur impatient, le bibliothécaire répond : "Non, je n'ai pas la réponse à votre question. Mais vous en trouverez ici plusieurs parmi lesquelles vous trouverez peut-être la vôtre". Le lecteur est un Sisyphe que le bibliothécaire doit rendre heureux. »

« La sagesse du bibliothécaire » de Michel Melot

6.3 - Annexe 3. Méthodologie rédactionnelle

La proposition d'une méthodologie de rédaction participative a donné lieu à des ateliers lors de comités techniques, réunissant les bibliothécaires du territoire. Un groupe de personnes de la médiathèque d'Agglomération a rejoint le comité technique pour participer à ces ateliers de réflexion et former un comité rédactionnel. Ces concertations et réflexions ont permis de définir les enjeux, les missions, le rôle du bibliothécaire et les objectifs de lecture publique sur le territoire. Ces échanges ont cimenté la base de la rédaction, coordonnée par la direction de la lecture publique de l'Agglo. Elle sera validée par le conseil de gouvernance, l'instance des élus et directeurs des collectivités, puis soumise à délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Béziers-Méditerranée.

13 Sources : ateliers participatifs des comités techniques 2019

7- Ressources & références bibliographiques

7.1- Documents de la collectivité et collectivités partenaires

- Projet de territoire Agglo Béziers-Méditerranée adopté le 21/05/2015.
- Projet d'établissement de la Médiathèque d'Agglomération André Malraux
- Délibérations du Conseil Communautaire du 3/11/2003, du 14/04/2016, du 13/12/2018.
- Conventions d'adhésions au service commun de Lecture Publique signées avec les communes 01/2019
- Compte-rendu du Conseil de Gouvernance du 31/01/2019
- Modalités de fonctionnement de la carte unique adoptées par les communes par délibération
- Convention signée avec le Département (DDLDP)
- Mission d'étude de la lecture publique et perspectives, 2017 par Bernat Giacomo (Cabinet Conseil Développement)
- Charte culturelle de la Médiathèque d'Agglomération André Malraux
- Schéma Départemental de développement la Lecture Publique de l'Hérault 2016-2018
- Compte-rendu des ateliers participatifs : Mémo des séances / CR du CT 2, CT3, CT4, CT5.

7.2- Textes de références

- Déclaration universelle des droits de l'Homme (1946)
- Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789)
- Convention sur protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
- Manifeste unesco pour la bibliothèque publique (1994 / Ifla et Unesco)
- Principes directeurs pour les bibliothèques publiques (2001)
- Charte des bibliothèques (1991)
- Code de déontologie du bibliothécaire (2003)
- Déclaration de Lyon (2014)
- Manifeste la bibliothèque est une affaire publique (2012)
- Manifeste Ifla pour l'Internet (2014)
- Bibliothèque pour l'accès libre à l'information et aux savoirs (2015-Bib'lib)

7.3- Études et documentations

- « Voyage au pays de bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain » Eric Orsenna, 2018
- « Enjeux sociaux et territoriaux du XXI ème siècle », Françoise Hecquard
- « Emergence de nouveaux modèles de médiathèques », Lionel Dujol, Médiathèque Départementale de l'Isère.
- Insee Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée. Sources : INSEE RP2013 / Sources : CLAP2014
- « Bibliothèque hybrides », Xavier Fabre et Vincent Speller, Enssib, 2012.
- « Le commun des savoirs en bibliothèque » sous la direction de Lionel Dujol, collection Bibliothèques Ed. Du Cercle de la librairie.
- « Bibliothèques en mouvement » Yolande Maury, Susan Kovaks, sous la direction de Sylvie Condette. Editions Presses universitaires Septentrion
- « Lire le monde, expériences de transmission culturelle aujourd'hui », Michèle Petit, Ed Belin
- « Le métier de bibliothécaire », ABF
- « Développer l'accueil en bibliothèque : un projet d'équipe », Héroïse Courty, Enssib
- « Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques », Pierre le Quéau, Olivier Zerbib, rapport d'étude 2018, ministère de la culture. Ed mars 2019
- Revue LIRE, mars 2019, dossier. Sondages sur le comportement des français lié à l'écriture
- Rapport bisannuel du CNL (centre national du livre) « Les Français et la lecture » 2019
- « SOFIA : le prêt de livres rapporte 11,7 millions € aux auteurs et éditeurs », Clément Solym, Actualités.

7.4- Chartes de Lecture Publique

- Toulouse Métropole
- Ville du Péreux-sur-Marne
- Communauté de Communes Plaine Commune Grand-Paris